

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juillet 2024

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BERG Florent, adjoint –KOLOPP Frédéric – KOLOPP Sébastien – NEUROHR Loic - SINTEFF Jacky.

Membre absent excusé : BOUR Jean-Marie adjoint – BENARRA Alain - BERG Pierre Gabriel –WALTER Denis avec procuration pour BERG Florent

---

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 8 juillet 2024, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## Compte –rendu de la séance

### AVENANT MAITRISE D'OEUVRE DU TEMPLE

N° 57506-2024-05/01

Le Maire informe l'assemblée municipale, que dans le cadre des travaux de la rénovation interne du temple, la paroisse et le conseil presbytéral du temple ont sollicité des travaux supplémentaires aux travaux initiaux, à savoir :

- 1/ des travaux supplémentaires d'installation de matériels électriques pour un montant HT de 2 301 €
- 2/ des travaux de rénovation sur les vitraux du temple, pour un montant HT de 5 617 €

Ces travaux additionnels d'un montant HT de 7 918,07 € génèrent et donnent lieu à un avenant transmis par l'architecte Mathieu Adrian, pour les besoins et nécessité du maître d'œuvre, d'une part pour la prise en considération de ces travaux supplémentaires définis et d'autre part, qui permettent la prise en charge en vue du paiement des frais supplémentaires par la commune.

Le maire précise que ces travaux supplémentaires seront rajoutés à la participation financière de la paroisse et du conseil presbytéral.

En conséquence, après délibération, le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à l'architecte Mathieu Adrian – maîtrise d'œuvre pour un montant HT de 10 % des 7 918,07 soit 791,81 €

Texte adopté à 6 pour et une abstention.

## DIVERS

N° 57506-2024-05/02

**- Le Dossier de l'Aménagement et sécurisation de la rue Principale :** Dossier en cours d'instruction en Sous-Préfecture (DETR 2024), au département (Ambition Moselle), en région avec l'envoi en ligne de 2 dossiers (Fonds Européens et Agence de l'eau), et auprès de la CCSMS (Pacte financier). Il reste au maire de défendre et d'argumenter son projet, pour obtenir le minimum de 50% de subventions, pour pouvoir concrétiser le projet. Un maximum sera évidemment le bienvenu.

**- Les travaux internes du Temple :** Le 2 juillet, s'est déroulée la réunion de la réception des 7 lots de travaux interne du temple. Pour rappel, les travaux ont démarré en septembre 2023. Présence du maire, de l'architecte, des entreprises et des membres de la paroisse. Aucune observation n'a été faite sur les travaux, qui pour rappelle sont d'un montant HT de 88 336,15 €. Prévision d'une journée d'inauguration prévue le samedi 7/9 (date liée au fonctionnement de la Paroisse). La commune est donc dans la phase de paiement des factures avec récupération de la DETR restante et du montant de la participation de la paroisse. A suivre

**- La journée de nettoyage :** Une journée de nettoyage sera organisée courant juillet avec les membres du conseil municipal disponibles. Reste à déterminer la date.

**La Sarre :** Sous l'égide du maire, le service des voies navigables de France, a fait effectuer par la société HOLTZINGER de Phalsbourg, l'enlèvement complet en deux temps de l'embâcle des troncs d'arbres et le nettoyage des berges de l'île.

**- Réunion de l'école du nouveau RPI :** Le dernier conseil de classe de l'année scolaire 2023/2024 et du RPI existant, s'est tenu le 22/6 puis la fête de l'école a été organisée le samedi 26/6 au préau. Réussite massive avec cependant quelques dégradations du lapin sculpté et des tuiles sur le toit. Un dossier d'assurance a été établi. Pour rappel, un tout nouveau regroupement des écoles a été créé par les maires, avec les communes de Berthelming, Fénétrange, Niederstinzeln et Romelfing avec la rentrée de septembre 2024.

**- Logement avant de la mairie :** Installation complète de la salle de bain (douche + lavabo avec mitigeurs) effectuée par l'entreprise Nisse Frères le 3 juin 24, pour un montant de 2000 €.

L'investissement de la commune est donc de 5 000 €, qui comprend l'achat avec installation d'un poêle à granulés, la rénovation électrique, les matériaux de peintures et papiers peints et l'installation complète d'une salle de bain. Rappelons que la location du logement est à ce jour à 414 € et que le locataire, M. Schneider Patrick, a participé activement à la rénovation du logement.

**- L'entretien des terrains municipaux :** Suivi de la situation de l'entretien des chemins communaux par Florent BERG, 2<sup>ème</sup> adjoint.

**- L'Assainissement :** Découverte d'une fuite d'eau provenant du sous-sol à proximité de la station de pompage près du pont de la Sarre. Une demande d'intervention a été adressée au service assainissement de la CCSMS de Sarrebourg, qui va procéder à une intervention prochainement. A noter que des vérifications ont été faites avec le syndicat des Eaux de Berthelming pour identifier la fuite. Affaire toujours en cours et à suivre.

**- Le Fleurissement de la commune :** De nouveaux massifs de fleurs ont été créés à l'entrée Nord du village. Les containers d'eau sont systématiquement remplis par le maire et Jacky. A noter que l'engrais des fleurs sera mis en place et suivi par Myriam à compter de la mi-juillet.

**- La Marche Populaire du 30 Juin 2024 :** Malgré la mauvaise météo, la manifestation, qui a été déportée à côté du hangar des pompiers s'est bien déroulée. Un changement de parcours a été opéré au dernier moment pas les organisateurs. Environ 250 marcheurs et 300 repas de servis. A méditer, pour la saison prochaine.

**- Les Elections Législatives anticipées des 30/6 et 7/7 :** Pleine réussite de l'organisation et de la participation de l'ensemble des conseillers municipaux. Attention au nouveau système d'enregistrement des procurations en ligne avec imprimante de la liste à prévoir la veille pour 12H00.

**- L'Etat de Catastrophe naturelle :** Rappelons, que suites aux phénomènes météo du 16 au 21 mai, en raison de pluies diluviennes et intense qui ont généré des coulées de boue et une inondation massive de la Sarre, le maire a obtenu le classement de la commune en catastrophe naturelle, par décision du 5 juin 24. C'est une première dans l'histoire de la commune. Il reste à établir les dossiers d'assurance pour le pont de la Sarre et le mur de soudainement de la commune. Rappelons que l'état de catastrophe naturelle d'une commune permet de faciliter les démarches des habitants, qui ont subi des dégâts des eaux, auprès de leur assurance respective et de la prise en compte du sinistre.

**- Les Séniors :** A l'initiative du maire, Sébastien Kolopp, a été chargé de prendre en photos tous les séniors du village (octogénaires et nonagénaires) aux fins d'un projet de création d'album, qui sera inséré dans le bulletin annuel 2024, pour mettre en valeur nos anciens du village.

Prévision du repas des séniors prévu pour le dimanche 6 octobre.

**- La rue du Coin :** Nécessité de souligner le travail de Sébastien et de Jacky, qui entretiennent régulièrement avec les habitants la rue du coin, qui offre ainsi une belle image du quartier. Le maire incite et ne peut qu'encourager les autres conseillers à faire de même dans leur quartier respectif. Il faut toutefois reconnaître que Niederstinzeln est embelli par ses fleurs et fleurissement.

**- Le tracteur tondeuse :** L'ancien tracteur tondeuse étant hors d'usage et ce malgré des réparations pour un montant de 1 500€. Des démarches ont été faites, pour en acheter un nouveau. C'est un matériel qui est primordial pour l'entretien du village.

**- Projets pour l'été 2024 :**

- Nécessité de mise en place d'une prise électrique à côté du boîtier situé rue du moulin, pour brancher la clôture électrique des chevreux.

- Prévision de changement de place des frigidaires, qui passent de la cuisine au local de rangement.

- Prévision de changement du bureau du secrétariat qui passera dans le bureau d'accueil et de la bibliothèque.

- Prévision fermeture mairie courant aout semaines 34 & 35 (congés de la secrétaire).

Fin de séance à 22 h 30.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 15 juillet 2024

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, 15 juillet 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 15 juillet 2024

Le Maire

Patrick SINTEFF